



**ORDER/ADDRESS OF THE HOUSE OF COMMONS  
ORDRE/ADRESSE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES**

NO.-N° 421-01233	BY / DE Ms. May (Saanich—Gulf Islands)	DATE April 3, 2017 / 3 avril 2017
---------------------	---	--------------------------------------

RETURN BY THE LEADER OF THE GOVERNMENT IN THE HOUSE OF COMMONS  
DÉPÔT DU LEADER DU GOUVERNEMENT À LA CHAMBRE DES COMMUNES

Mr. Lamoureux  
PRINT NAME OF SIGNATORY  
INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE

  
SIGNATURE  
MINISTER OR PARLIAMENT SECRETARY  
MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

**MAY 17 2017**

**(TABLED FORTHWITH / DÉPOSÉ AUSSITÔT)**



HERALD OF CANADA  
CHANCELLER FOR PARLIAMENTS  
CANADA

## RESPONSE TO PETITION

Prepare in English and French marking 'Original Text' or 'Translation'

---

PETITION No.: **421-01233**

BY: **MS. MAY (SAANICH-GULF ISLANDS)**

DATE: **APRIL 3, 2017**

PRINT NAME OF SIGNATORY: **SIGNED BY THE HONOURABLE CHRYSTIA FREELAND**

---

Response by the Minister of Foreign Affairs.

SIGNATURE  
Minister or Parliamentary Secretary

---

SUBJECT

**China**

---

ORIGINAL TEXT

---

REPLY

The promotion and protection of human rights is an integral part of Canadian foreign policy and a long-standing priority in our relationship with China. Canada stands up for human rights and takes principled positions on important issues to ensure that freedom, democracy, human rights and the rule of law, values that define this country, are enjoyed around the world.

Canada has consistently called on China to respect, protect and promote the freedom of opinion and expression, freedom of assembly and association, and freedom of religion or belief of all Chinese citizens, including Falun Gong practitioners. Canada has publicly voiced concerns about the intimidation and repression of Falun Gong and other religious groups.

This government has taken every appropriate opportunity to express concerns to the Chinese government using bilateral and multilateral channels:

- The Prime Minister raised human rights concerns with Premier Li Keqiang during his visit to Canada (Sept 21-24, 2016).
- Throughout his visit to China (August 30-Sept 6, 2016), the Prime Minister raised human rights concerns with senior Chinese leadership, including with President Xi Jinping, Premier Li Keqiang and Chairman of the Standing Committee of the National People's Congress Zhang Dejiang.
- While in China, the Prime Minister also raised human rights in other meetings, such as his speech to the Canada-China Business Council, where he publicly underscored the importance Canada attaches to Canadian values on human rights, commitment to diversity and the acceptance of diverse perspectives. Raising human rights in the context of such a public business event was a strong signal that Canadian values will remain a key element of engagement, no matter the size of the business opportunity.
- The Prime Minister previously raised human rights issues with Chinese Foreign Minister Wang Yi during his visit to Canada on June 1, 2016 (during the inaugural Foreign Ministers' Dialogue) and also on November 16, 2015 with President Xi Jinping, in Turkey.
- The former Minister of Foreign Affairs raised human rights concerns with Chinese Foreign Minister Wang Yi on September 23, 2016 in Montreal, on June 24, 2016 in Laos, and also during his visit to Ottawa on June 1, 2016 (during the inaugural Foreign Ministers' Dialogue). The former Minister of Foreign Affairs specifically expressed concerns about the detention and mistreatment of political prisoners and restrictions placed on Tibetans, Uyghurs and Falun Gong practitioners.
- On July 9, 2016, Ambassador Guy Saint-Jacques, Ambassador of Canada to the People's Republic of China, in his statement, called on China to release all human rights lawyers and activists detained since July 9, 2015: "On the one year anniversary of the July 9, 2015 crackdown on human rights lawyers and activists, Canada calls on China to respect its international human rights obligations and to immediately release all remaining lawyers and activists who are detained. Canada urges China to take important steps to uphold and advance the rule of law in China. The arbitrary arrest, interrogation and holding incommunicado of lawyers and activists for defending the legal rights of Chinese citizens is contrary to the Chinese Constitution and China's human rights obligations under the United Nations Declaration on Human Rights Defenders and the United Nations Basic Principles on the Role of Lawyers."
- Canada takes every appropriate opportunity to express its concerns to the Chinese government including through multilateral channels. In 2016, during the United Nations Human Rights Council Debates in Geneva, Canada issued three multi-country statements which included concerns about human rights in China (March, June, and September).

- Canada supports the call by the United Nations High Commissioner for Human Rights (March 2016) to release immediately and without conditions all the lawyers, human rights defenders and persons detained for their peaceful exercise of freedom of expression or for practicing their profession.
- Canada participated in the periodic review of China by the United Nations Committee Against Torture in November 2015. Canada supports the concluding observation by the committee which challenged China's denial of responsibility of "unfair or cruel treatment experienced by ethnic minorities in its prisons" and "failure to disclose information about cases of alleged torture".
- Canada intends to closely monitor and where possible to submit recommendations during China's next Universal Periodic Review (UPR) at the United Nations Human Rights Council in 2018. Canada is also deeply concerned about reports of arbitrary detention of religious believers, including Falun Gong practitioners, and requests that China provide information on what steps it is taking to ensure that informed consent is obtained for all organ donations, and that the names and locations of donors are registered.

Canada will continue to champion pluralism, democracy, inclusive and accountable governance, and respect for diversity in its relation with China. Through regular high-level interactions, Canada will continue to have frank and honest conversations with the Chinese to seek common ground on difficult human rights and rule of law issues, and to encourage China to live up to its international obligations on human rights.



## RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

---

N<sup>o</sup> DE LA PÉTITION : 421-01233

DE : M<sup>ME</sup> MAY (SAANICH-GULF ISLANDS)

DATE : LE 3 AVRIL 2017

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : SIGNÉ PAR L'HONORABLE CHRYSIA FREELAND

---

Réponse de la ministre des Affaires étrangères

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

---

OBJET

Chine

---

TRADUCTION

---

RÉPONSE

La promotion et la protection des droits de la personne font partie intégrante de la politique étrangère du Canada et constituent une priorité de longue date dans le cadre de sa relation avec la Chine. Le Canada défend les droits de la personne et adopte des positions de principe sur des enjeux importants afin que tous les citoyens du monde puissent jouir de la liberté, de la démocratie, des droits de la personne et de la primauté du droit, valeurs qui définissent le Canada.

À maintes reprises, le Canada a demandé à la Chine de respecter, de protéger et de promouvoir la liberté d'opinion et d'expression, la liberté de réunion et d'association, ainsi que la liberté de religion et de croyance de tous les citoyens chinois, y compris les adeptes du Falun Gong. Le Canada a publiquement exprimé ses préoccupations quant à l'intimidation et la répression dont font l'objet les adeptes du Falun Gong et d'autres groupes religieux.

Ce gouvernement a saisi toutes les occasions appropriées d'exprimer ses préoccupations au gouvernement de la Chine par l'entremise des voies bilatérales et multilatérales.

- Le premier ministre a soulevé ses préoccupations en matière de droits de la personne auprès du premier ministre Li Keqiang lors de la visite de ce dernier au Canada (du 21 au 24 septembre 2016).
- Tout au long de sa visite en Chine (du 30 août au 6 septembre 2016), le premier ministre a fait part de ses préoccupations en matière de droits de la personne aux hauts dirigeants de la Chine, y compris le président Xi Jinping, le premier ministre Li Keqiang et le président du Comité permanent du Congrès national du peuple Zhang Dejiang.
- Lors de sa visite en Chine, le premier ministre a également soulevé la question des droits de la personne à d'autres occasions, par exemple dans son allocution au Conseil commercial Canada-Chine, où il a publiquement souligné l'importance qu'accorde le Canada aux valeurs canadiennes que sont le respect des droits de la personne, l'engagement envers la diversité et l'acceptation des divers points de vue. Le fait d'aborder cette question dans le contexte d'un événement commercial public de telle ampleur a permis d'envoyer un message clair : ces valeurs demeureront au cœur de l'engagement du Canada, peu importe la taille des débouchés commerciaux en jeu.
- Le premier ministre a traité des enjeux relatifs aux droits de la personne avec le ministre chinois des Affaires étrangères, Wang Yi, lors de la visite de ce dernier au Canada le 1<sup>er</sup> juin 2016 (pendant le dialogue inaugural des ministres des Affaires étrangères), et avec le président Xi Jinping le 16 novembre 2015 en Turquie.
- L'ancien ministre des Affaires étrangères a soulevé ses préoccupations en matière de droits de la personne auprès de son homologue chinois Wang Yi le 23 septembre 2016 à Montréal, le 24 juin 2016 au Laos et lors de la visite de ce dernier à Ottawa le 1<sup>er</sup> juin 2016 (pendant le dialogue inaugural des ministres des Affaires étrangères). L'ancien ministre des Affaires étrangères s'est dit particulièrement préoccupé par la détention et le mauvais traitement des prisonniers politiques, ainsi que par les restrictions imposées aux Tibétains, aux Ouïgours et aux adeptes du Falun Gong.

- Le 9 juillet 2016, M. Guy Saint-Jacques, ambassadeur du Canada en République populaire de Chine, a émis une déclaration afin d'exhorter la Chine à libérer tous les avocats et les militants des droits de la personne détenus depuis le 9 juillet 2015 : « *En ce premier anniversaire de la campagne de répression contre les avocats et les activistes défenseurs des droits de la personne du 9 juillet 2015, le Canada demande à la Chine de respecter ses obligations internationales en matière de droits de la personne et de libérer immédiatement tous les avocats et les activistes défenseurs des droits de la personne qui sont encore détenus.* » « *Le Canada exhorte la Chine de prendre des mesures importantes afin d'admettre et de promouvoir la primauté du droit en Chine.* » « *L'arrestation et la détention arbitraires, l'interrogation et les périodes d'absence de contact avec l'extérieur des avocats et des activistes défenseurs des droits légaux des citoyens chinois sont contraire à la Constitution chinoise et à ses obligations en matière de droits de la personne aux termes de la Déclaration des Nations Unies sur les défenseurs des droits de la personne et aux principes de base relatifs au rôle du barreau.* »
- Le Canada saisit toutes les occasions appropriées de faire part de ses préoccupations au gouvernement de la Chine, y compris par les voies multilatérales. En 2016, dans le cadre des débats du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies à Genève, le Canada a émis trois déclarations regroupant plusieurs pays, lesquelles abordaient les préoccupations sur l'état des droits de la personne en Chine (mars, juin et septembre).
- Le Canada appuie l'appel du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (lancé en mars 2016), visant la libération immédiate et sans conditions de tous les avocats, les militants des droits de la personne et les individus qui ont été détenus pour avoir exercé pacifiquement leur droit à la liberté d'expression ou pour avoir pratiqué leur métier.
- Le Canada a participé à l'Examen périodique de la Chine réalisé par le Comité des Nations Unies contre la torture en novembre 2015. Le Canada appuie les observations finales du Comité, qui conteste le déni de responsabilité de la Chine à l'égard du « traitement injuste et cruel subi par les minorités ethniques dans ses prisons » et de la « non-diffusion d'information liée aux affaires de torture présumée ».
- Le Canada compte mener une surveillance étroite et, si possible, formuler des recommandations dans le cadre du prochain examen périodique universel sur la Chine réalisé par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies en 2018.
- Le Canada est vivement préoccupé par les rapports faisant état de la détention arbitraire de croyants, y compris d'adeptes du Falun Gong, et demande à la Chine de fournir des renseignements sur les mesures qu'elle prend pour assurer l'obtention du consentement éclairé pour tout don d'organe et l'inscription des noms et des adresses des donateurs.

Le Canada continuera de défendre le pluralisme, la démocratie, la gouvernance inclusive et responsable et le respect de la diversité dans le cadre de sa relation avec la Chine. Au moyen d'interactions régulières de haut niveau, le Canada continuera de tenir des discussions franches et honnêtes avec la Chine afin de trouver un terrain d'entente sur les enjeux complexes en matière de droits de la personne et de primauté du droit, ainsi que d'encourager la Chine à respecter ses obligations internationales relatives aux droits de la personne.



## RESPONSE TO PETITION

Prepare in English and French marking 'Original Text' or 'Translation'

---

PETITION NO.: **421-01233**

BY: **MS. MAY (SAANICH-GULF ISLANDS)**

DATE: **APRIL 3, 2017**

PRINT NAME OF SIGNATORY: **THE HON. AHMED HUSSEN**

---

Response by the Minister of Immigration, Refugees and Citizenship

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ahmed Hussen', written in a cursive style.

SIGNATURE  
Minister or Parliamentary Secretary

---

SUBJECT

**China**

---

ORIGINAL TEXT

---

REPLY

C) Foreign nationals are denied a visa or refused entry to Canada if they are convicted of a crime in Canada or abroad, or they committed an act that, if committed in Canada, would constitute an indictable offence under an Act of Parliament. For acts that occurred outside Canada, an immigration officer compares the foreign offence or action to Canadian federal law (e.g., the *Criminal Code*) and decides whether such acts make the applicant inadmissible to Canada.





CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

## RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

---

N<sup>o</sup> DE LA PÉTITION : 421-01233

DE : MME MAY (SAANICH-GULF ISLANDS)

DATE : LE 3 AVRIL 2017

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : L'HON. AHMED HUSSEN

---

Réponse du ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

---

OBJET

Chine

---

TRADUCTION

---

RÉPONSE

C) Tout étranger déclaré coupable d'un crime au Canada ou à l'étranger ou ayant commis une infraction qui, commise au Canada, constituerait une infraction à une loi fédérale punissable par mise en accusation, se voit refuser l'obtention d'un visa ou l'entrée au Canada. Pour ce qui est des infractions commises à l'étranger, un agent d'immigration procède à une comparaison avec loi fédérale canadienne (p. ex. le *Code criminel*) et détermine si ladite infraction rend le demandeur interdit de territoire au Canada.